

Le premier ministre, M. Saint-Laurent, a répondu en ces termes:

Ce serait forcer le sens des mots, je crois, que de dire qu'une conférence est actuellement en cours. Des entretiens ont lieu auxquels prennent part les nations du Commonwealth et les cosignataires du Pacte de l'Atlantique, de même que d'autres pays qui s'intéressent à la situation dans le Pacifique. Dès qu'on en sera venu à une décision, le secrétaire d'État aux affaires extérieures ou, s'il est alors absent, le Secrétaire suppléant ou moi-même en ferons part à la Chambre.

Le 14 octobre, M. Green a prié le Gouvernement d'indiquer le plus tôt possible la politique qu'il entend suivre à l'égard de la Chine. Au cours de son interpellation, M. Green a cité une dépêche de la Presse associée suivant laquelle l'ambassadeur du Canada en Chine, M. T. C. Davis, aurait dit, à son arrivée à San-Francisco en route pour Ottawa, qu'à son avis, « il sera possible d'entretenir des relations commerciales avec la Chine communiste. »

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a fait, le 25 octobre, la déclaration suivante:

. . . . . Bien entendu, M. Davis, en tant qu'ambassadeur du Canada en Chine, a pu observer sur place les événements qui se déroulent là-bas. Il est donc parfaitement au courant de la situation. Les députés comprendront, j'en suis sûr, que le Gouvernement ne désire formuler aucune déclaration officielle et détaillée au sujet de la question délicate de l'attitude du Canada envers la Chine, avant que M. Davis n'ait été directement consultée, et il ne l'a pas encore été. Je puis cependant dire dès maintenant que l'attitude du Canada relativement à la reconnaissance d'un gouvernement quelconque en Chine, ou de fait dans n'importe quel autre pays, sera naturellement fondée sur les prescriptions du droit international. Or le droit international veut qu'aucun gouvernement ne soit reconnu s'il n'est démontré qu'il est libre de toute dépendance vis-à-vis d'un autre État. Un tel gouvernement doit exercer une autorité réelle sur le territoire qu'il réclame, et ce territoire doit être raisonnablement bien défini. Je crois, monsieur l'Orateur, que si ces conditions viennent à être remplies, nous devons songer à reconnaître un gouvernement qui pourra exister en Chine ou dans quelque autre pays.

Le gouvernement canadien se tient en contact étroit avec les autres gouvernements animés du même esprit que lui, au sujet de tous les aspects de la situation actuelle en Chine. Il examine et continuera d'examiner très soigneusement les répercussions possibles de la situation qui existe là-bas et qui peut tellement influencer sur la paix dans cette région et partout ailleurs dans le monde.

J'espère que cette réponse provisoire satisfera l'honorable député qui a posé la question et qu'en temps et lieu je pourrai fournir plus de détails.

#### **Les négociations d'Annecy concernant les tarifs douaniers\***

Le ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton, a déposé sur le bureau de la Chambre des communes, le 11 octobre, le communiqué n° 70 du ministère des Affaires extérieures publié le 9 octobre au sujet des accords d'Annecy. A une interpellation de M. Donald Fleming, député progressiste-conservateur d'Eglinton, M. Claxton a répondu que les modifications tarifaires stipulées par les accords seraient soumises à l'approbation du Parlement. Le ministre des Finances, M. Douglas Abbott, a déclaré que « comme dans le cas des modifications tarifaires prévues à Genève, il faudra par la suite, obtenir l'approbation du Parlement ».

\* Voir *Affaires extérieures* d'avril 1949 (p. 43) et d'octobre 1949 (p. 12).